

**SEANCE DU 08 AVRIL 2024
Délibération n° DE_2024_025**

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : DESSUS Jean-François (retard), ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), MASNATA Mallauray (pour à DESSUS Jean-François).

Absents : TURC Jack

Secrétaire de séance : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Convention entre la commune et Drôme aménagement habitat pour la mise à disposition de l'ancien pigeonnier sis parcelle cadastrée section F n°11

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par Drôme aménagement Habitat (DAH) pour la mise à disposition de l'ancien pigeonnier cadastré section F n°11.

Il précise que ce bâtiment est destiné à être cédé à la commune de Bourdeaux.

En attendant, la commune souhaite en jouir comme garage à vélos pour l'école et a fait la demande à DAH d'en disposer jusqu'à la future cession.

Le Conseil Municipal avec 13 voix POUR :

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée relative à la mise à disposition par DAH à la commune de Bourdeaux du tènement bâti cadastrée section F n°11.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

